

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

**EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR  
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON  
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Monsieur BROYER est désigné secrétaire de séance.

**2026.03.35**

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES – DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT**

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 5.3 : Désignation des représentants

La Commune adhère depuis plusieurs années à l'Association des Communes Forestières.

En tant que membre actif et conformément à l'article 4 des statuts de l'association, chaque collectivité est représentée par le Maire de la Ville, ou en cas d'empêchement, par un Adjoint ou un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Il est proposé, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, que la désignation des conseillers municipaux soit effectuée au scrutin public.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20260408-DEL\_2026\_03\_35-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026 1

- ⚡ **D'EFFECTUER**, dans le cadre d'un scrutin public, la nomination et la désignation du représentant auprès de l'association des Communes Forestières ;
- ⚡ **DE DÉSIGNER** en qualité de représentant auprès de l'association des Communes Forestières en cas d'empêchement du Maire :

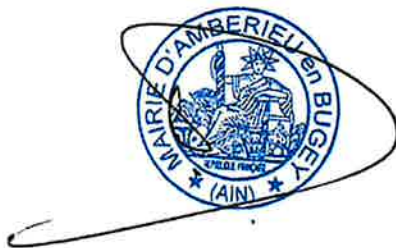
<b>Représentant (1)</b>
Jean-Marc RIGAUD

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, belonging to Philippe Broyer, the secretary of the meeting.



Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20260408-DEL_2026_03_35-DE Date de télétransmission : 10/04/2026 Date de réception préfecture : 10/04/2026_2
---